# DOSSIER DE PRESSE

2019

(Décembre 2020)





# De l'Association Vie Religieuse Et Familles (AVREF) à l'Association Sentinelle : 25 ans d'histoire !

1996	Faits de violence à l'encontre de Laurence Poujade (Sr Félicité), Sœur apostolique de Saint Jean		
1998	Création de l'AVREF (Association Vie Religieuse et Familles) au domicile de Françoise et Daniel Poujade, l'un des quatre couples co-fondateurs		
2001	L <sup>ère</sup> Lettre duverte aux Evêques de France sur les abus sur majeurs	Des gourous dans les couvents » - La Vie Laurent Grzybowski, Bernadette Sauvaget, Iean Mercier	
2004	2 time Lettre ouverte aux Evêques de France sur le cri des mères	Le cri des mères » - La Vie , Laurent Grzybowski  Des mères implorent les Evêques au sujet de leurs enfants majeurs, abîmés dans des communautés religieuses.	
2012	Laurence Poujade devient Présidente de l'AVREF (Avril 2012 à Décembre 2013)		
2013	Démission anticipée en cours de mandat de Laurence Poujade, Clôture du compte bançaire de l'AVREF		
2014	Création de l'association Sentinelle par Françoise et Laurence Poujade ainsi que 10 autres co-fondateurs Siège social à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14 <sup>ème</sup> Enregistrement du nom et du logo à l'	mouvements religieux en Europe et à leurs familles (défense des intérêts privés par la lutte et la répression des dérives)  SENTINELLE (défense de l'Intérêt général par	
2015	Partenariat avec la FECRIS (Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme) qui régroupe 60 associations spécialisées en Europe (UNADFI, CCMM, CLPS)		
2018	Conférence « Abus sur majeurs dans les communautés religieuses » avec la participation de Mgr Eric de Moulins-Beaufort (Évêque-auxiliaire de Paris)		
2019	Confésence « Quelles réponses apporter aux abus sur majeurs ? WMETOO : avec la participation de Sœur Véronique Margron, op (Présidente de la CORREF) et Mgr Thibault Verny (Évêque-auxiliaire de Paris)		
	Partenariat avec le réseau France Victim pour écouter les victimes d'abus sur maje qui souhaiteraient un accompagnemen après avoir déposé à la CIASE.	urs Sentinelle, est sollicitée par l'AFP pour	
A VENIR	Reconnaissance de l'association	SENTINELLE comme association d'intérét général	



### **PREFACE**

**2019, année zéro ?** L'année 2019 a marqué le début d'une prise de conscience au sujet de la question des abus sur mineurs et sur majeurs survenus dans l'Eglise catholique.

La chronique d'Erwan Le Morhedec d'août 2019 sur son blog (<a href="http://www.koztoujours.fr">http://www.koztoujours.fr</a>) nous invitait à dresser un bilan provisoire des abus commis dans l'Eglise catholique. Après les procès Preynat et Barbarin, la question des abus sur majeurs commence à poindre.

Sa conclusion mérite le détour : « 2019 n'a pas été seulement une année de vérité, mais une année de croissance, de responsabilité et de maturité. Des fidèles choqués mais déterminés à ne pas laisser s'éteindre la flamme qui les anime et les fait vivre se sont organisés pour se parler, comprendre et chercher des moyens d'agir. L'Eglise y gagne des laïcs impliqués et non plus simplement délégataires. Au milieu de probables autres pénibles révélations, la fin de 2019 et les décennies qui viennent restent à écrire, de décisions d'organisation en inspirations prophétiques. 2019, on reboot! »

Retour sur les événements d'actualité marquants fin 2018 et en 2019 :

- Le 13 novembre 2018, le père Thierry de Roucy, fondateur des Points-Cœur, est exclu de l'Ordre de la Légion d'honneur et privé du port de décorations française ou étrangère. Son renvoi de l'état clérical, prononcé par Mgr Rey le 22 juin 2018, faisait suite au jugement prononcé par un tribunal ecclésiastique, en 2011, par lequel il était reconnu coupable d'abus sexuel, d'abus de pouvoir et d'absolution du complice sur un homme majeur.
- En février 2019, trois plaintes pour agression sexuelle à l'encontre de Mgr Luigi Ventura, ex nonce apostolique (représentant du Vatican en France), ont été déposées à son encontre. Après son départ de Paris, en septembre 2019, sa démission « pour raison d'âge » a été acceptée par le pape le 17 décembre.
- Le 5 février 2019, le pape François, dans un avion de retour d'Abu-Dhabi, reconnaît, pour la première fois dans l'histoire de l'église l'existence d'abus sexuels commis à l'encontre de religieuses.
- Le 5 mars 2019, le documentaire sur les religieuses abusées dans l'Eglise catholique des réalisateurs Eric Quintin et Marie-Pierre Raimbault est vu par 2,5 millions de personnes (dont 1,5 millions en France).
- Le 7 mars 2019, le cardinal Barbarin était condamné à six mois de prison avec sursis pour nondénonciation des abus sexuels commis par Bernard Preynat, avant d'obtenir une décision d'acquittement, le 30 janvier 2020. La démission de ses fonctions d'Archevêque a été acceptée par le pape. L'affaire a été portée devant la Cour de cassation.
- Le 10 mai 2019, lors d'une rencontre des supérieures générales de l'UISG venues du monde entier, le pape François déclare que pour donner aux femmes une place digne dans l'Eglise, les maux à combattre sont le service domestique où tant de religieuses sont reléguées et les abus sexuels, de pouvoir et de conscience dont nombre d'entre elles ont été ou sont victimes.



• En juin 2019, deux mois après le décès de Jean Vanier, intervenu le 7 mai 2019, une enquête interne est menée à la demande des responsables de l'Arche international. Ses conclusions, rendues publiques le 22 février 2020, affirment que leur fondateur a entretenu pendant des années des relations sexuelles sous emprise avec des femmes — majeures et non handicapées, usant de son ascendant au sein de l'accompagnement spirituel et d'un discours mystique dévoyé pour obtenir leur consentement.

Le pape François est aussi intervenu par le magistère :

- Du 21 au 24 février 2019 : Sommet au Vatican contre les abus sexuels
- Motu Proprio du 17 mars 2019 : « Communis vita » (Au sujet de la vie commune) sur les absences illégitimes dans la vie religieuse.
- Motu Proprio du 7 mai 2019 : « Vos estis lux mundi » (Vous êtes la lumière du monde) sur les règles disciplinaires à adopter en matière d'abus sexuels dans l'Eglise.

Enfin, en 2019, le catholicisme et ses abus ont été portés à l'écran :

- « Grâce à Dieu » de François Ozon, consacré à l'affaire Preynat, qui a enregistré près de 920 000 entrées.
- « Les éblouis » de Sarah Suco, a montré les traumatismes et agressions subis par les enfants de communautaires charismatiques et d'une consacrée confrontés aux dérives (200 000 entrées).

A signaler, le démarrage de la Commission Sauvée créée en février 2019, la CIASE (Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise) qui a démarré ses activités en avril 2019 et s'intéresse autant aux abus sexuels sur mineurs que ceux sur majeurs.

Comme le souligne Lucetta Scaraffia dans son nouveau livre « féministe et chrétienne », paru le 4 mars 2020, aux éditions Bayard : « Les raisons qui ont permis la diffusion et l'enracinement des abus sexuels sont les mêmes pour les mineurs et les religieuses, et il est évident que si elles ne sont pas traitées sérieusement, elles risquent de déclencher un processus irréversible susceptible de nuire gravement à l'Eglise tout entière. » (p 82).

Sentinelle reste mobilisée en 2020 pour continuer à créer du lien entre les personnes et à alerter les commissions et les autorités institutionnelles au service de l'Etat et de l'Eglise.

Laurence Poujade (Présidente)



### TABLE DES MATIERES

VIE DE L'ASSOCIATION	6
SYMBOLES	7
CHAMPS D'ACTION	8
QUELQUES DATES	9
L'EQUIPE	10
VISIBILITE ASSOCIATIVE	11
EVENEMENT	12
RESEAUX SOCIAUX	14
SITE INTERNET	17
INFOLETTRE AUX ADHERENTS	18
REVUE DE PRESSE EN FRANCE	20
REVUE DE PRESSE A L'ETRANGER	31
ALMANACH	44
CONCLUSION	5 <i>1</i> 1



### VIE DE L'ASSOCIATION



### **SYMBOLES**



### **UN LOGO**

Les couleurs chaudes signifient : la chaleur humaine, la tension vers la lumière. On passe du violet de l'attente au jaune de l'espérance, comme un soleil qui vient. Sortir d'une situation de sujétion psychologique est difficile. Dès lors, il s'agit de dénouer la pelote de fils emmêlés de l'écriture de sa propre vie, plutôt que de rester la cible de ses traumatismes passés ou présents.



### **UNE MASCOTTE**

Ouvrir les bras pour demander de l'aide permet d'être relié à la ribambelle de ceux qui sont autour de soi et en mesure d'aider : survivants, bénévoles, professionnels, institutionnels. Chacun peut se sentir concerné.



### **UNE DEVISE**

### « Attentifs ensemble aux risques d'emprise communautaire. »

Diriger ses pas dans la nuit, garder l'espérance de s'en sortir quand le chemin est si escarpé, reprendre vie sous un halo de lumière : Sentinelle vous aide à nommer les situations et à en comprendre le sens.



### **UN FAVICON**

Clin d'œil au Fil d'Ariane, la pelote qui se dénoue est un symbole fort pour l'association Sentinelle. A force d'écoute et avec bienveillance, nous déroulons la pelote, nous dénouons les nœuds, nous avançons vers une autre histoire...



### **CHAMPS D'ACTION**

Sentinelle est une association caritative d'intérêt général, à caractère social. La mise en état de sujétion psychologique de tant de majeurs, en milieu chrétien appelle un regard croisé sur la personne survivante entre les familles et les responsables concernés et la société.

### Sentinelle agit en fonction d'objectifs...

### ...de service caritatif:

- 1) Prévenir les abus physiques, psychologiques et spirituels,
- 2) Identifier tout indice d'état de sujétion psychologique,
- 3) Réconforter les survivants, les victimes et leurs proches,
- 4) Recueillir les récits et témoignages et les traiter en interne.

### ...de service informatif:

- 1) 1/ répondre aux demandes d'informations ou de conseils,
- 2) 2/ classifier et analyser la documentation,
- 3) 3/ communiquer avec les instances décisionnaires et les médias,
- 4) 4/ partager les informations d'un réseau de partenaires.

### APERCEVOIR... les dangers

L'association a pour objet de conseiller les victimes ou leur entourage sur les risques de harcèlement et d'emprise mentale subis par des personnes de la part de groupes menant une vie commune ou en cas de situations connexes. Elle répond aux demandes d'information et de discernement concernant la défense des intérêts des personnes victimes de dérives sectaires ou de dysfonctionnements, principalement dans le domaine religieux.

### **ECOUTER...** les survivants

L'association exerce également un rôle de prévention et d'alerte, au sujet de pratiques pouvant entraîner des risques avérés, sur la santé, sur la dignité de la personne humaine ou pouvant porter atteinte à l'ordre public.

### PREVENIR... les abus

L'association exerce un rôle de vigilance et de relais auprès des médias, des associations partenaires, des professionnels, des institutions et des pouvoirs publics, à partir de signalements effectués de manière anonyme ou directement, toujours avec l'accord des intéressés.



### **QUELQUES DATES**

L'insertion dans le tissu social environnant est passée par des étapes successives, détaillons-les ici.

#### 2014

Enregistrement de la marque Sentinelle à l'INPI puis transfert de notre siège social à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14ème, après vérification par la Mairie du 14ème arrondissement de Paris, de la conformité des statuts associatifs au règlement intérieur de la MVAC 14.

#### 2015

Agrément, en tant qu'association correspondante, par l'association française FECRIS, (Fédération Européenne des Centres de Recherche et d'Information sur le sectarisme). Cette association française, fondée en 1994, regroupe une soixantaine d'associations référencées dans le monde occidental, ayant le statut de membre ou de correspondant. Elle garantit la déontologie de ses membres par rapport à leur rigueur d'analyse et d'information, dans un contexte du respect des droits en matière de diffamation.

### 2019

Mise en place du partenariat avec le réseau France Victimes. Composé de 130 associations d'aide aux victimes en France métropolitaine et outre-mer, ces associations sont des structures juridiques indépendantes qui sont adhérentes à la fédération France Victimes. Le réseau France Victimes, dans le cadre des missions de sa plateforme téléphonique d'aide aux victimes, propose aux personnes victimes d'abus sur majeurs de contacter l'association Sentinelle. Cette reconnaissance de la part d'un organisme public met en avant les compétences de l'association Sentinelle en matière d'aide aux victimes.



### L'EQUIPE

### **BUREAU et CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration est composé de 10 à 12 membres dont 6 font partie du bureau. L'association compte aujourd'hui près de 50 adhérents.

L'association est partenaire du réseau France Victimes et correspondante de la FECRIS.



Ici, des sentinelles autour de la bannière de l'association, le 4 mai 2018, lors de la 4ème édition des journées de l'association Sentinelle (de gauche à droite. En haut : Laurence Poujade (Présidente de l'association), Jérôme, Alexia, Agnès. En bas : Nicole, Françoise Poujade).



### **VISIBILITE ASSOCIATIVE**



### **EVENEMENT**

### Journée Sentinelle du 22/02/2019

« QUELLES REPONSES APPORTER AUX ABUS SUR MAJEURS ? #METOO »



2 campagnes d'emailings envoyés à plus de 350 personnes

1 agence de communication dédiée

35 participants dont 2 journalistes

dédiés distribués à Paris/IDF

Des parutions dans la presse papier et web

La présence exceptionnelle de l'évêque-auxiliaire de Paris







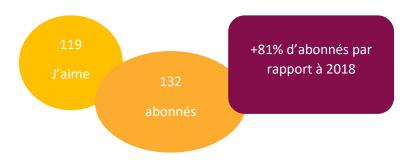




### **RESEAUX SOCIAUX**

### **FACEBOOK**







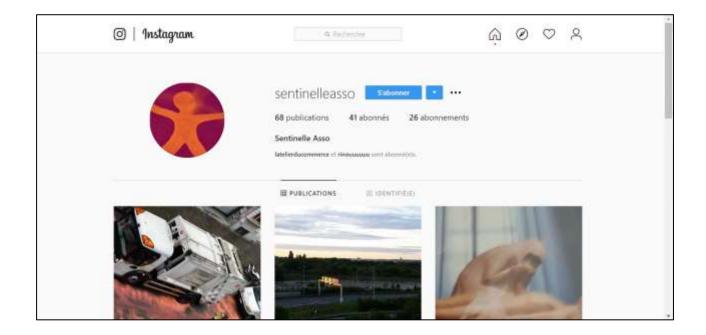
### **TWITTER**

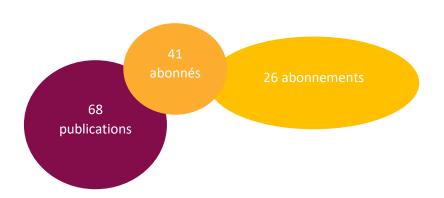






### **INSTAGRAM**







### SITE INTERNET

### WWW. SENTINELLE-ASSO.ORG

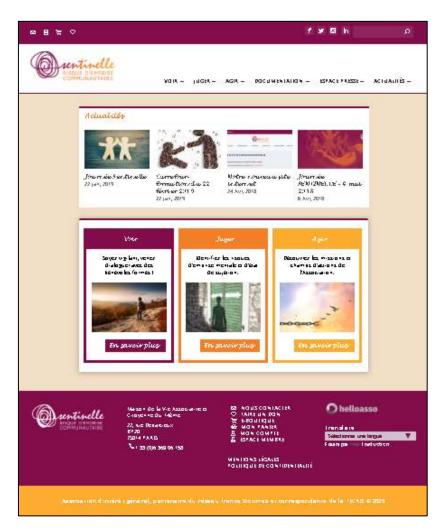
### Nouveau site internet participatif prévu à partir du 13 mars 2020!

Le site web de l'Association fait peau neuve intégralement! Nouveau nom de domaine, nouvelle structure, nouveaux contenus! Des informations, un glossaire, de la documentation, un carnet d'adresses, des FAQ et liens utiles, un blog, un espace presse et une boutique en ligne!

Tous les articles du site seront imprimables et rediffusables sur les réseaux sociaux.

Un document pdf disponible dans l'espace presse permettra également aux visiteurs de télécharger l'ensemble des pages du site sous forme de fiches.

Suivez-nous en vous abonnant à notre infolettre!



Maquette du nouveau site internet participatif



### **INFOLETTRE AUX ADHERENTS**

### Fil d'Ariane - Numéro 1 (Janvier 2019)

« 2019 : L'ANNEE DE LA VISIBILITE » : PRENDRE UN NOUVEL ELAN





### Fil d'Ariane Numéro 2 (Septembre 2019)

### « C'EST LA RENTREE... ET ELLE NOUS EMMENE LOIN! »



19



### REVUE DE PRESSE EN FRANCE



### **ARTICLE WEB**

« 'On attend déjà depuis vingt ans de pouvoir parler' : une ancienne religieuse victime d'abus sexuels témoignage. »

FRANCE INFO (publié le 08/02/2019) - France

https://www.francetvinfo.fr/monde/vatican/pape-francois/une-ancienne-religieuse-victime-d-abus-sexuels-temoigne 3181311.html

### VIDEO. "On attend déjà depuis vingt ans de pouvoir parler" : une ancienne religieuse victime d'abus sexuels témoigne

Laurence Poujade, ancienne religieuse victime d'abus sexuels réagit aux propos du pape François, qui évoquaît mardi 5 février pour la première fois les agissements de certains hommes d'Église.







Mardi 5 février, le pape François a reconnu dans l'avion qui le ramenait de Dubaï (Émirats arabes unis) que des prêtres et des évêques avaient commis des agressions sexuelles sur des religieuses. Laurence Poujade est présidente de Sentinelle, une association contre les abus dans les communautés religieuses. Ancienne religieuse elle-même de la communauté de Saint-Jean, elle fait partie des victimes.

"Il a fallu attendre que certains, parmi les plus faibles, notamment les victimes de prêtres pédophiles, parlent pour que le sujet puisse être abordé. On nous disait déjà à l'époque "il faut attendre que les affaires de pédophille soient sorties et ensuite on s'occupera de vos dossiers". Vous voyez, on attend déjà depuis vingt ans de pouvoir parler. Le pape ne parle pas à tort et à travers, il sait qu'il doit préparer les esprits. Pour moi c'est une étape, et en aucune manière un point final", explique Laurence Poujade.



"Personne ne s'est signalé pour prendre la relève" : ces communes menacées de disparition faute de candidats aux municipales



Réforme des retraites : le corapporteur du texte Jacques Maire, accusé de "conflit d'intérêts" pour des actions chez Axa, saisit la déontologue de l'Assemblée



"Ils ont vu des gens tousser, ils appellent le 15" : à Nice, le coronavirus inquiète en plein carnaval



Coronavirus : quatre questions sur la chloroquine, le médicament qui suscite l'espoir de certains chercheurs



### **PUBLICITE**

Promotion de la journée du 22/02/2019 PARIS NOTRE-DAME (Paru le 14/02/2019) - France

« QUELLES RÉPONSES APPORTER AUX ABUS SUR MAJEURS ? #METOO »

Le 22/02/2019: 5ème édition des Journées Sentinelle avec la participation de :

Madame D. (Ancienne Sœur dominicaine)

- Sœur Véronique Margron, op (Présidente de la CORREF)
- Monseigneur Thibault Verny (Évêque-auxiliaire de Paris)
- Laurence Poujade (Présidente de l'association Sentinelle)

Portes ouvertes de 10h à 12h30 à la Maison des Associations au 22, rue Deparcieux Paris 14ème Conférence de 14h30 à 20h à l'Atelier du Verbe au 17 rue Gassendi Paris 14ème 01 45 45 29 40 / 06 369 06 158 / contact@sentinelle-asso.org / www.sentinelle-asso.org Inscriptions obligatoires (nombre de places limité) sur www.helloasso.com/associations/sentinelle





### **PUBLICITE**

Promotion de la journée du 22/02/2019

FAMILLE CHRETIENNE (Paru le 16/02/2019) - France

### 📕 Abus sur majeurs

· Lieu : Paris 14

Date : 22/02/2019

Quelles réponses apporter aux abus sur majeurs? Cinquième édition des Journées Sentinelle avec la participation de Mme D. (ancienne Sœurdominicaine), Sœur Margron, o.p. (présidente de la Corref), Mgr Verny (évêqueauxiliaire de Paris) et Mme Poujade (présidente de Sentinelle). Conférence de 14 h 30 à 20 h, à l'Atelier du Verbe, 17, rue Gassendi, Paris 14°. Inscription obligatoire sur www.helloasso.com/ associations/sentinelle.

Association Sentinelle (06 369 06 158, contact@sentinelle-asso.org).





### **ARTICLE WEB**

« Abus sexuels dans l'Eglise : les religieuses victimes elles aussi » FRANCE INFO (publié le 21/02/2019) - France

### Abus sexuels dans l'Eglise : les religieuses victimes elles aussi

Lucie a été agressée sexuellement par un prêtre au sein d'une communauté catholique, comme d'autres religieuses. Témoignages.









À 18 ans. Lucie a été agressée sexuellement par un prêtre au sein de l'ordre des Sœurs contemplatives de Saint-Jean, "Il voulait aller jusqu'à l'éjaculation. J'étais juste un objet pour lui. Et j'ai eu le sentiment qu'il avait fait ça de nombreuses fois. C'est un meurtre au plus profond de votre cœur, de votre âme parce qu'il s'agit aussi de foi. Quelque chose est mort en moi\*,

La communauté catholique de Saint-Jean, fondée à Saint-Jodard (Loîre), regroupe trois ordres. Son fondateur, le père Marie-Dominique Philippe, et plusieurs autres prêtres ont abusé des sœurs pendant des années.

### La parole du pape a libéré les victimes

Laurence Poujade était une religieuse de la communauté. Elle défend actuellement les victimes : "On parie des femmes qui ne parient pas, mais il faut aussi mentionner ceiles qui sont parties directement en höpitaux psychiatriques, celles qui se sont automutilées.\*

Au cours d'un voyage en février, le pape François a reconnu que des prêtres avaient utilisé des sœurs comme esclaves sexuelles. Pour les victimes, ces paroles ont été une libération.



"C'est une véritable anarchie" : des petits villages de l'Oise impuissants face à l'implantation de parcs éaliers



Réforme des retraîtes : d'abord exclue, l'option d'un recours au 49-3 commence pourtant à prendre corps



"Le bilan carbone de la France ne se joue pas ici" : la station de ski de Superbagnères dépassée par la polémique de la neige livrée par hélicoptère



Affaire Benjamin Griveaux ; qui est Alexandra de Taddeo, présentée omme la compagne de Plotr Paylenski 7



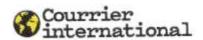
"Séparatisme islamiste" : à Maubeuge, les propos de Jean-Michel



### **ARTICLE WEB**

« Sommet sur les abus sexuels au Vatican : la vie brisée des femmes de Saint Jean » COURRIER INTERNATIONAL - Melissa Bell (publié le 20/02/2019) - France

MARCE MANCE VATICANTE CHN-ATLANTA





Vu des États-Unis. Sommet sur les abus sexuels au Vatican : la vie brisée des femmes de Saint-Jean



NEWSLETTERS

HAUTDEFAGE A



Elles ont subi des abus sexuels il y a des décennies, elles se sont tues. Mais aujourd'hui, en France, les femmes de la congrégation des Sœurs contemplatives de Saint-Jean rompent le silence. CNN est allé enquêter auprès des victimes alors que s'ouvre jeudi 21 février au Vatican un sommet sur les abus sexuels dans l'Église.

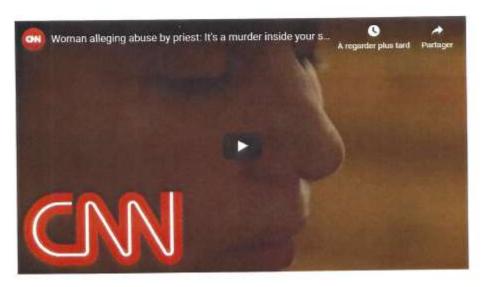
### RESERVE ALIX ABONINES

C'est le pape lui-même qui a révèle l'histoire. À la surprise de beaucoup, y compris le Vatican luimême, le pape François a profite d'un voyage dans l'avion papal avec des journalistes en février pour lever le voile sur les abus des religieuses dans l'Église catholique, allant jusqu'à mentionner l'ésclavage sexuel" auquel les religieuses d'un ordre catholique français avaient été réduites.

Cet ordre – les Sœurs contemplatives de Saint-Jean – existe toujours, maigré les mesures prises à son encontre par le predécesseur du pape François, le pape Benort XVI. La congrégation a été créée dans les années 1980 par le père Marie-Dominique Philippe, qui préchait pour l'expression physique de l'affection. Longtemps après sa mort, il a été reconnu coupable d'abus sexuels. Mais il a fallu attendre les paroies du pape pour que l'ordre reconnaisse dans une declaration que d'autres prêtres du même ordre s'étaient également rendus coupables de ces allégations.

Au total, l'ordre a déclare a CNN que cinq de ses prêtres ont été reconnus coupables d'abus sexuels devant les tribunaux, trois autres font actuellement l'objet d'une enquête et deux prêtres ont été reconnus coupables par les tribunaux religieux.





### À Saint-Jean, le mur de silence est brisé

Mais peut-être plus important encore, les remarques du pape semblent avoir libére la parole des victimes. Dans de nombreux cas, ces femmes ont passe des années à essayer de trouver les mots pour exprimer leur douleur. Ce mot, "abus", leur a échappe à cause de la situation conflictuelle dans laquelle elles se sont retrouvées. D'abord comme victimes d'abus sexuels, mais aussi comme croyantes pieuses au sein d'une religion qui ne parle pas facilement des questions sexuelles et qui ne remet certainement pas en question la hierarchie de l'Église



Le "mur de silence" a été brisé au sein de l'ordre de Saint-Jean, CAPTURE D'ÉCRAN CNN

C'est pourquoi, pour tant de victimes, les remarques du pape ont été extremement importantes. Pour Lucie, dont nous avons modifié le prénom, cela a fait "l'effer une bombe" anéantissant ce mur de silence qui l'emprisonnait depuis trente ans. Elle dit qu'il lui a failu quinze ans et l'emploi du mot "abus" par un autre prêtre, à qui elle s'était confiée, pour qu'elle puisse formuler avec des mots ce qu'elle a subi à l'âge de 18 ans. Elle n'a toujours pas réussi à obtenir justice, ni de l'Église qui, dit-elle, a refusé de l'écouter, ni des tribunaux pénaux, dont les délais de prescription sont expirés.

Aujourd'hui, elle dit que le pape lui a enfin donné le pouvoir de s'exprimer. Elle n'obtlendra probablement pas justice, mais elle peut au moins être entendue, et d'autres peuvent être prévenues.



### La violence faite aux femmes adultes

Toutes les victimes que nous avons rencontrées ont insisté pour parier ouvertement face caméra. Elles avaient toutes le sentiment que le pape leur avait donné ce pouvoir, et toutes les trois étaient désireuses de l'utiliser. Mais, même si ces femmes ont fait preuve de bravoure, leur histoire reste extrêmement difficile a raconter. Il a fallu des semaines de travail à l'équipe de journalistes de CNN, Saskya Vandoorne, Mark Esplin et Barbara Wojazer, pour s'y retrouver dans les méandres juridiques des allégations qui n'ont jamais été examinées par les tribunaux, et faire face au silence de l'Eglise.

Maintenant, l'espoir est que d'autres victimes trouveront le courage de s'exprimer. Tant qu'elles ne l'auront pas fait, il restera très difficile d'evaluer l'ampleur de ces abus. Jusqu'à present, l'Église s'est concentrée sur le problème de la pédophille dans ses rangs, et non sur la violence faite aux femmes adultes. Une ancienne nonne, Laurence Poujade, qui dirige une association de victimes, espère que davantage de femmes se manifesteront. Du moins, celles qui le peuvent encore. Nombreuses sont celles dont nous n'entendrons jamais parler, soit parce qu'elles se trouvent dans des hôpitaux psychiatriques, soit parce qu'elles se sont suicidées. Parmi ces victimes, elle nous a notamment raconté le sort d'une femme qui s'était coupe la langue.

Pour celles qui ont survécu, le pape a dévoilé au grand jour ce qui, jusqu'à présent, était totalement indicible. —

Lire l'article original



AUTEUR

### Melissa Bell

Melissa Bell est correspondante de CNN à Paris



CNN Atlanta | edition cnn.com/

Fondée en 1980 par le magnat de la presse Ted Turner, Cable News Network (CNN) est la première chaîne d'information continue. Elle est passée dans le giron de Time Warner en 1996, CNN.com a été mis en ligne en 1995. Depuis 2008, le direct [...] Lire la suite



### **ARTICLE**

### « Les Sentinelles »

TEMOINGNAGE CHRETIEN – Philippe CLANCHE (publié le 14/02/2019) - France

2 TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN N° 3810 DU 14 FÉVRIER 2019

#MeToo

### Les sentinelles

À l'heure des scandales répétés liés à la pédocriminalité, l'abus sexuel sur les adultes et notamment sur les femmes constitue une autre des sinistres réalités de l'Église. Laurence Poujade est présidente de l'association Sentinelle, qui défend les victimes.

#### Quelle est l'origine de l'association Sentinelle?

J'ai appartenu à une communauté dans laquelle j'ai été sous emprise et violentée, avant de prendre mes distances. Mes parents se sont occupés des questions d'emprise mentale en milieu communautaire pendant vingt ans. Sentinelle a vu le jour en janvier 2014, afin de soutenir les victimes d'abus sur majeur par l'écoute et le dialogue. Nous sommes des laïcs engagés, tour autant citoyens de la République que baptisés.

#### Comment définissez-vous l'emprise dans les communautés religieuses?

Dans l'emprise mentale, la victime coopère à sa propre destruction. Le Code pénal, avec la loi About-Picard de 2001, parle de misc en état de sujétion psychologique ou physique. Cette sujétion résulte de l'abus de l'état d'ignorance ou de l'état de faiblesse de personnes mises en situation de vulnérabilité. Sentinelle privilégie l'interprétation restrictive de l'abus spirituelle, touchant exclusivement la dimension spirituelle, indépendamment des dimensions psychologique et physique. Tout ne relève pas de l'abus spirituel, même en milieu religieux.

### Comment agit Sentinelle?

Association Jaïque, non cultuelle, d'intérêt général, Sentinelle n'est pas, stricto sensu, une association de victimes, du fait de son ouverture à des bénévoles non directement impactés par les abus en milieu communautaire. Notre association de

terrain garde en mémoire les faits relatifs aux dysfonctions, ce qui est complémentaire avec l'action des missions d'écoute individuelles. Elle accorde son soutien aux survivants d'abus sur majeur et à leur entourage. Nous intervenons aussi bien sur des personnes sorties de communautés que sur des majeurs encore à l'intérieur de communautés religieuses signalés par leur famille. Nous sommes également compétents à l'égard des laïcs victimes d'infractions relevées du fait d'un membre de communauté ou d'un couple chrétien.

Les membres de l'association, sans être des professionnels du soin, proposent un diagnostic de situation et un suivi personnalisé. Nous cherchons à mettre les personnes en relation, soit entre membres, soit avec des personnes ressources. Certains avocats travaillent avec nous bénévolement. En cas de besoin, nous faisons œuvre de médiation, en alertant les institutions publiques ou ecclésiales.

### Avez-vous ressenti un effet #MeToo?

Oui, mais avant cela, l'arrivée successive d'Internet et des réseaux sociaux a tout changé. Les personnes concernées ont pu s'exprimer alors qu'elles croyaient être des cas isolés. Après la campagne #McToo, les femmes victimes d'abus sexuels ont souhaité raconter leur histoire. À leur suite, d'anciennes religieuses se sont mises à publier le récit des abus dont elles avaient été victimes. L'intérêt que cela a suscité est assez nouveau. Le 5 février, le pape François a évoqué les cas d'« esclavagisme sexuel» de la part du fondateur et de clercs sur des sœurs contemplatives de Saint-Jean, dont la branche dissidente a été dissoure en 2013 par Benoît XVI. François a salué le courage de son prédécesseur. Il s'agit d'un signal fort à destination de tous les majeurs concernés.

#### Quelles relations entretenez-vous avec les autorités de l'Église catholique?

Je suis catholique pratiquante et engagée dans la pastorale de l'animation liturgique. Sentinelle est en lien avec Sœur Véronique Margron, présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France. Nous souhaiterions, à l'avenir, pouvoir coopérer davantage avec les évêques et leurs services dédiés, tels que le Service accueil-médiation pour la vie religieuse et communautaire ou le Bureau des dérives sectaires.

### Quels seront vos prochains objectifs?

La cinquième édition des journées Sentinelle aura lieu vendredi 22 février à Paris\*. Véronique Margron interviendra, ainsi qu'une ancienne religieuse victime et Mgr Thibault Verny, évêque auxiliaire de Paris. Par la suite, nous souhaiterions être auditionnés par la commission Sauvé. Si l'association a réussi à faire du bien, ne serait-ce qu'à une seule personne, elle aura atteint son but.

Propos recueillis par PHILIPPE CLANCHÉ.

 Quelle réponse apporter aux abus sur majeurs? #MeToo. 14 h 30-20 h 00, Atelier du Verbe, 17, rue Gassendi, 75014 Paris. Réunion publique. Accès gratuit sur inscription. Rens.: 01 45 45 29 40 ou contact@sentmelle-auso.arg



### **INTERVIEW**

« Religieuses 'esclaves sexuelles' : une ancienne sœur réagit » AFP (publié le 07/02/2019) - France





### **TELEVISION**

« Abus sexuels : l'Eglise fait son examen de conscience » Le 12:45 sur la chaîne M6 (publié le 21/02/2019) - France





### REVUE DE PRESSE A L'ETRANGER



### **ARTICLE WEB**

« Une ex-religieuse maltraitée à l'AFP : nous attendons depuis 20 ans pour parler » YLE (publié le 7/02/2019) - Islande

https://yle.fi/uutiset/3-10635329

## Hyväksikäytetty entinen nunna AFP:lle: Olemme odottaneet 20 vuotta voidaksemme puhua

Paavi myönsi tiistaina katolisten pappien käyttäneen nunnia seksuaalisesti hyväkseen.

Katolinen kirkko 7.2.2019 klo 11.22



Entinen nunna Laurence Poujade.



Jaa artikkeli:







171

Entinen nunna **Laurence Poujade** kuvaa uutistoimisto AFP:n haastattelussa olevansa iloinen siitä, että paavi **Franciscus** on myöntänyt katolisten nunnien joutuneen seksuaalisen hyväksikäytön uhreiksi. Hän pitää puheenvuoroa kuitenkin vasta ensiaskeleena.

 Paavi tietää hyvin, että hänen pitää valmistella ihmisten mieliä, ja hän tietää, että hänen pitää tehdä se vaiheittain. Minulle kyse on yhdestä askeleesta – ei missään nimessä päätepisteestä, ranskalainen Poujade sanoo.



Paavi Franciscus sanoi tiistaina, että katolisen kirkon papit ja piispat ovat käyttäneet seksuaalisesti hyväkseen nunnia. Hän arvioi, että ongelma jatkuu yhä ja kertoi olevansa sitoutunut sen lopettamiseen.

Laurence Poujade on kertonut kokeneensa seksuaalista hyväksikäyttöä St. Jeanin sääntökunnassa, johon hän kuului kymmenen vuoden ajan.



Paavi Franciscus Vatikaanissa 6. helmikuuta. Kuva: Maurizio Brambatti / EPA

Franciscus puhui tiistaina nimeltä mainitsematta ranskalaisesta sääntökunnasta, jonka perustaja ja muut papit olivat pitäneet nunnia seksiorjina. Myöhemmin paavin tiedottaja sanoi, että hän tarkoitti juuri St. Jeania. Edellinen paavi **Benedictus XVI** määräsi sääntökunnan suljettavaksi vuonna 2005.

Poujaden mukaan monet halusivat uskoa sääntökuntaan.

Monet ihmiset ovat nähneet vain hyvän puolen. Joillekin on hyvin vaikeaa hyväksyä, että
on myös pillotettu puoli, jota täytyy nyt tutkia.

Hänen mukaansa aihe nousi julkiseen keskusteluun vasta, kun kaikkein heikoimmassa asemassa olleet kuten pedofiilipappien uhrit uskaltautuivat kertomaan kokemuksistaan.

- Olemme odottaneet 20 vuotta voidaksemme puhua.

#### Lue myös:

Katolisen kirkon skandaali paisuu: Paavi myönsi, että papit hyväksikäyttivät nunnia ja pitivät heitä jopa seksiorjina

Lähteet: AFP



### **ARTICLE WEB**

« Abus de l'église catholique : les femmes de l'ordre français s'expriment » Guineemail (publié le 20/02/2019) - Guinée

## Abus de l'église catholique: les femmes de l'ordre français s'expriment

By L'Equipe de la Rédaction - 20 février 2019

Ce qu'elle a découvert au début était « vraiment une famille », a-t-elle dit. Mais deux ans plus tard – à ce moment-là, elle se préparait à devenir un « oblat », un laic affilié à un ordre religieux, elle raconte un modèle d'abus sexuel commis par un prêtre charismatique qu'elle considérait comme son père spirituel.

Il fallut 15 ans à Lucie – un pseudonyme utilisé à sa demande pour protéger sa famille – pour se rendre compte que ce qu'elle avait vécu pendant plusieurs mois dans les années 1990 était un abus. À l'époque, à peine âgée de 18 ans, elle se sentait «dégoûtée» par l'intimité physique dont elle a dit que le prêtre l'avait forcée, mais aussi déchirée par la culpabilité et impuissante à l'arrêter.

« C'était comme automatique, vous savez. Il voulait aller jusqu'au bout – à l'éjaculation – et j'étais comme un objet pour lui et j'avais l'impression qu'il le faisait souvent », a-t-elle déclaré.

Son histoire n'est pas unique.

CNN a parlé à plusieurs autres femmes qui se disent victimes d'abus sexuels, psychologiques et spirituels dévastateurs au sein de la communauté de St. John.

Pour Liene Moreau, qui affirme avoir été agressée par un prêtre en France pendant 15 ans, à compter du début de sa vie, novice ou sœur stagiaire dans la vingtaine, l'abus de confiance et de foi était la partie la plus difficile à traiter .

« La violence psychologique était pire que la violence sexuelle; c'est ma vie intérieure, il a pris ma dignité, ma féminité, tout ce que j'étais. Et encore aujourd'hui, il est très difficile d'avoir confiance en moi », a-t-elle déclaré.

### 'Agissements contraires à la chasteté'

L'ordre auquel appartenaient les femmes, les Soeurs Contemplatives de Saint-Jean, fut fondé à St Jodard, dans la région française de la Loire, au début Les années 1980 – l'une des trois ordres établis par le père Marie-Dominique Philippe.

Laurence Poujade, ancienne religieuse qui dirige maintenant une organisation de victimes, affirme que la doctrine de Philippe – et ses crimes – sont au cœur de l'ordre. problèmes actuels.

- « Il pensait que parce qu'il était impliqué dans le mysticisme, tout était possible », at-elle confié à CNN. « Mais non, tout n'était pas possible.
- » Je pense très souvent aux victimes qui ne pourront jamais être entendues « , a-t-elle déclaré. » Nous parlons de victimes qui ne parlent pas, mais que dire de celles-ci qui est allé directement dans des hôpitaux psychiatriques, qu'en est-il de ceux qui se sont mutilés? Je connais un cas, ses parents m'ont appelé pour me dire qu'elle s'était coupé la langue. Que peux tu dire? Que peut-il être arrivé à une victime de faire cela? «



En 2013, sept ans après sa mort, les frères de Saint-Jean ont révélé que Philippe « avait commis des actes contraires à la chasteté avec plusieurs femmes adultes « Des nonnes figuraient parmi les victimes de cet abus », a ensuite confirmé l'ordre. Pendant des années, des rumeurs ont également circulé au sujet d'autres prêtres et d'autres victimes.

Mais le scandale avait été entièrement levé. ce mois-ci, lorsque le pape François a reconnu pour la première fois que l'abus sexuel de prêtres et d'évêques commis contre des nonnes et d'autres femmes constituait un « problème » pour l'église.

Dans un quartier dissident de la communauté de Saint-Jean, la « corruption » atteint le point de « l'esclavage sexuel », at-il déclaré aux journalistes, conduisant son prédécesseur, le pape Benoît XVI, à le dissoudre en 2013.

Le Vatican a ensuite cherché à adoucir cette caractérisation, affirmant que lorsque François « parlait d ' » esclavage sexuel « , il parlait de » manipulation « , une forme d'abus de pouvoir qui est reflété également dans l'abus sexuel « .

Mais le génie était sorti de la bouteille. Et il est clair que l'Église catholique – déjà aux prises avec un scandale mondial pour les abus sexuels commis sur des enfants par le clergé – a des questions à répondre.

### Les mots du pape « comme une bombe »

Peu après les commentaires du pape, la communauté de Saint-Jean a publié une déclaration reconnaissant qu'au-delà des allégations portées contre son fondateur, « certaines sœurs ou anciennes sœurs ont également déclaré que les frères et les prêtres de la communauté étaient également responsables d'abus. Nombre de ces frères et prêtres ont déjà été sanctionnés et d'autres sont en train de l'être. »

CNN a contacté le Vatican pour obtenir une réponse à cette histoire; son porte-parole n'a pas commenté d'allégations précises, mais a confirmé que le Vatican enquêtait sur des affaires mettant en cause des religieux appartenant à la congrégation de Saint-Jean.

Pour Lucie, les paroles de Francis ont marqué un tournant. Ils ont apporté un énorme soulagement – et un sentiment de justification après des années passées à lutter pour être entendus. « Quand j'ai lu l'article pour la première fois, c'était incroyable, c'était comme une bombe », a-t-elle confié à CNN, lors de sa première interview, racontant son expérience avec une branche de la communauté de St. John en Suisse.

« J'ai pensé, d'accord, tout ce que nous avons essayé de dire au Vatican, au pape, à l'évêque, il se passe quelque chose ... parce que les abus sexuels, personne n'a jamais rien dit avant. »

### « Je ne pouvais pas le voir comme un prédateur »

Lucie a confié à CNN que son agresseur présumé avait abusé de sa position d'autorité et du principe fondamental de « l'amitié amoureuse » de l'Ordre pour justifier son identité. Faire.

La première fois que Lucie dit que le prêtre a voulu l'embrasser sur la bouche, elle l'a repoussé. Mais elle dit qu'il n'a pas été dissuadé. « Je ne pensais pas avoir de pouvoir devant lui, je ne pouvais pas vraiment dire quelque chose. Quand



j'essayais, il avait toujours des arguments pour me dire que je me trompais et qu'il avait raison. Comment ne pas le croire ? » elle a dit à CNN.

« Il était en train de se déshabiller et j'ai tout vu. C'était la première fois de ma vie. J'étais vraiment dégoûté. Mais je me suis rendu compte qu'à l'instant je ne ressentais rien. Parce que je n'étais pas là plus, c'était une protection, ne pas sentir. »

Lucie a eu du mal à comprendre pourquoi elle ne l'avait pas fait. Je ne réalise pas ce qui se passait à l'époque, mais je pense maintenant que c'est à cause de cette dissociation et de ce qu'elle appelle le lavage de cerveau. « Il était absolument impossible pour moi de le voir comme un prédateur », a-t-elle déclaré.

En réponse aux allégations de Lucie, un porte-parole de la communauté de St. John a déclaré à CNN qu'il y avait « plusieurs accusations de « abus » à l'encontre de ce prêtre et du fait qu'il avait quitté la communauté il y a 10 ans.

« Il incombe maintenant au Vatican d'examiner ces plaintes et une procédure judiciaire est en cours », a déclaré le porte-parole. « Toutes les mesures à notre disposition ont été prises pour l'éloigner de la communauté. »

### Recherche de la justice

Le problème n'est pas isolé pour une communauté voyous. Ces derniers mois, CNN et plusieurs autres agences de presse ont mis en lumière les abus des religieuses par le clergé masculin ailleurs en Europe, ainsi qu'en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique.

Des évêques du monde entier ont été convoqués par le pape à un sommet sans précèdent cette semaine à Rome pour débattre de la crise liée aux abus sexuels cléricaux. Mais la réunion de quatre jours portera probablement sur l'ensemble choquant de plaintes pour maltraitance d'enfants.

Toutes les femmes qui ont parlé à CNN ont déclaré que leur premier combat était simplement de reconnaître les abus commis pour ce que c'était. Après seulement de nombreuses années, ils ont cherché justice, d'abord au sein de l'église, puis devant les tribunaux.

Lucie, qui est maintenant mariée et mère de cinq enfants, a tenté de traduire son présumé agresseur devant un tribunal civil, mais un procureur suisse a déclaré que le délai de prescription était expiré. Un avocat du prêtre a refusé de commenter à CNN les allégations de Lucie.

Lucie, qui finit par s'installer en Belgique et fréquente toujours l'église dans le petit village où elle habite, dit qu'avant de tenter une action en justice, elle avait tenté sans succès de soulever le problème avec la communauté de St. John.

« Après deux ans au moins, je savais que la communauté ne faisait rien, je discutais avec d'autres victimes, réalisant qu'elles savaient, qu'elles connaissaient depuis 15 ans. , il y a d'autres victimes. Elles ne veulent donc rien faire « , a-telle déclaré.



Moreau, aujourd'hui âgée de 41 ans, mariée et mère de trois filles, a tenté de traduire en justice son agresseur présumé, mais en raison de la prescription, l'affaire a été classée par le procureur de Tours.

En 2017, elle a cherché à rencontrer le prêtre en question pour le confronter, mais a été déconseillée par l'ordre. Un frère de la communauté de St. John a envoyé un courriel en novembre 2017, vu par CNN, dans lequel il reconnaissait « la gravité des violences » subles par Moreau mais lui a dit qu'elle devait voir un psychothérapeute pour elle-même avant de rechercher le contact avec ce prêtre.

Dans des lettres adressées par Moreau à CNN et datant de son époque avec l'ordre, le prêtre suggère « une discrétion ... nous devrons à l'avenir nous rencontrer ailleurs ... Je prie pour que nous puissions trouver des moyens de rencontre intelligents. » Il termine en disant que son « amour fou » pour elle vient de Jésus.

Moreau, qui est lituanien et parlait d'abord un français limité, pense maintenant que le prêtre l'a peut-être ciblée en partie à cause de cela.

« J'étais loin de ma famille, dans un pays étranger, c'est déjà quelque chose et c'est peut-être aussi pour cela qu'il m'a choisi, une proie facile à la fin », a-t-elle déclaré. Le prêtre lui a également fait croire que la faute en était à elle, en tant que « tentatrice », a-t-elle dit, malgré le fait qu'elle ait tenté de se distancer de lui.

Le Vatican a enquêté sur le prêtre en question et l'a destitué de certaines de ses tâches, a déclaré un porte-parole de la communauté de St. John.

Dans une déclaration du 7 février, les dirigeants des trois ordres de la communauté de St. John ont déclaré qu'ils condamnaient « toute situation d'abus sexuel ou d'abus de pouvoir » et réaffirmaient « leur volonté claire d'éradiquer toute situation d'abus. »

Selon eux, l'ordre dissous par Benoît en 2013 – et référencé par Francis – était un petit groupe dissident basé en Espagne qui s'était séparé de la communauté de Saint-Jean en 2012 après que les autorités religieuses eurent tenté de mettre en place des réformes après le décès de Philippe. .

La dissolution de l'ordre a apporté peu de fermetures à Moreau, qui est toujours en train de composer avec ce qu'elle dit lui être arrivé.

- « Cela a duré 15 ans et cela fait maintenant deux ans que je suis capable de parler de » violence « , et encore aujourd'hui, c'est très compliqué d'admettre que je pourrais être une victime », a-t-elle déclaré.
- Ne serait-ce que pour moi-même, je ne veux pas être une victime. Et oui, je me sens responsable parce qu'il m'a endu responsable, il m'a rendu complice de ses actes. »

felissa Bell et Saskya Vandoorne de CNN rapporté de St. Jodard, tandis que Laura Smith-Spark a écrit de Londres. Parbara Wojazer a contribué à ce rapport.



#### **ARTICLE WEB**

« Women silenced about sexual abused by priests, speak out » CITIZEN DIGITAL (publié le 21/02/2019) - USA



## Women silenced about sexual abused by priests, speak out

By Chily For Citizen Digital



Lucie was just 16 when she became involved with a Catholic religious community after attending a holiday camp in Switzerland.

At the time, she told CNN, she was 'very, very very alone' and looking for friends and affection.

What she found at first was "really like a family," she said. But two years later — by which time she was preparing to become an "oblate" a lay person affiliated with a religious order — she says a pattern of sexual abuse by a charismatic priest who she considered her



#### spiritual father began

It took 15 years for Lucie — a pseudonym used at her request to protect her family — to realize that what she says she experienced over several months in the 1990s was abuse.

At the time, Just 18 years old, she felt "disgusted" by the physical intimacy she says the priest forced on her but also wracked by guilt and powerless to stop him

"It was like automatic you know. He wanted to go to the end — to ejaculation — and I was just like an object for him and I had a feeling he did this a lot of times." she said. Her story is not unique

CNN has spoken to several other women who say they are victims of the devastating sexual psychological and spiritual abuse they suffered within the Community of St. John.

For Liene Moreau, who says she was abused by a priest in France for 15 years, starting when she was a novice, or trainee nun. In her 20s, the breach of trust and of faith were the hardest part to deal.

"The psychological abuse was worse than the sexual abuse. It's my inner life, he took my dignity, my femininity, all that I was. And still today it is very hard to have confidence in myself" she said.

#### 'Acts contrary to chastity'

The order to which the women belonged, the Contemplative Sisters of St. John, was founded at St. Jodard in the Loire region of France. In the early 1980s — one of three orders set up by Father Marie-Dominique Philippe.

Laurence Poujade, a former nun who now heads a victims organization, says Philippe's doctrine — and his crimes — are at the heart of the order's problems today.

"He believed that because he was involved in mysticism, everything was possible" she told CNN.
"But no, everything was not possible.

"I think very often about the victims who will never be able to be heard" she said.

"We are talking about victims who don't speak out, but what about those who went straight to psychiatric hospitals, what about those who mutiliated themselves? I know of one case, her parents called me to tell she had out out her own tongue. What can you say? What can have happened for a victim to do that?"

in 2013, seven years after his death, the Brothers of St. John revealed that Philippe "had committed acts contrary to chastity with several adult women whom he accompanied at the time."

Nuns were among the victims of this abuse, the order later confirmed. For years, there were also rumors about other priests and other victims within the order.

But the lid was fully lifted on the scandal earlier this month, when Pope Francis for the first time acknowledged the sexual abuse of nuns and other women by priests and bishops as a "problem" for the church.



In one breakaway part of the Community of St. John. "corruption" had reached the point of "sexual slavery." he told reporters, leading his predecessor. Pope Benedict XVI, to dissolve it in 2013.

The Vatican subsequently sought to soften that characterization, saying that when Francis "spoke of 'sexual slavery,' he meant 'manipulation,' a form of abuse of power which is reflected also in sexual abuse."

But the genie was out of the bottle. And it's clear the Catholic Church — already grappling with a global scandal over the sexual abuse of children by clergy — has questions to answer

#### Pope's words 'like a bomb'

Shortly after the Pope's comments, the Community of St. John issued a statement recognizing that beyond the allegations against its founder: "some sisters or former sisters have also testified that brothers and priests of the community were also responsible for abuse. Many of these brothers and priests have already been sanctioned and others are in the process of being sanctioned."

CNN contacted the Vatican for a response to this story, its spokesman would not comment on any specific altegations but did confirm that cases involving clerics belonging to the Congregation of St John were being investigated by the Vatican.

For Lucie. Francis' words were a watershed moment. They brought huge relief — and a sense of justification after years spent struggling to be heard.

"When I first read the article it was incredible, it was like a bomb," she told CNN, in her first interview about her experience with a branch of the St. John community in Switzerland.

"I thought, like, okay, everything we tried to tell the Vatican, the Pope, the bishop, there is something happening, because sexual abuse, hobody ever say before."

#### 'I couldn't see him as a predator'

Lucie told CNN her alleged abuser had misused his position of authority and the order's central tenet of "loving friendship" to justify what he was doing.

On the first occasion Lucie says the priest tried to kiss her on the mouth, she pushed him away. But she says he was not deterred.

"I didn't feel I had any power in front of him. I couldn't say really something. When I was trying, he always had arguments to tell me that I'm wrong and he's right. How can I not believe him?" she told CNN.

"He was taking off his clothes and I saw everything — it was the first time of my life, and I was really disgusted. But I realize that on the moment I clidn't feel anything. Because I was not there anymore, it was a protection, to not feel."

Lucie has struggled to grasp why she didn't realize what was happening at the time but now believes it was down to that disassociation and what she calls brainwashing "it was absolutely 100% impossible for me to see him like a predator," she said.



In response to the allegations made by Lucie, a spokesman for the St. John community told CNN there had been "several accusations of sexual abuse" made towards this particular priest and that he had left the community 10 years ago.

"It is now the Vatican's responsibility to look into these complaints and a legal proceeding is ongoing "the spokesman said. "All the measures at our disposal have been taken to remove him from the community"

#### Search for justice

The problem is not isolated to one rogue community. In recent months, CNN and several other news organizations have highlighted the abuse of nuns by male clergy elsewhere in Europe, as well as in Asia, South America and Africa.

Bishops from around the world have been summoned by the Pope to an unprecedented summit this week in Rome to discuss the crisis over clerical sexual abuse. But the four-day meeting will likely focus on the shocking array of claims of abuse of children.

All the women who spoke to CNN said their first struggle was simply to recognize the abuse for what it was. Only after many years did they seek justice, first within the church and then through the courts.

Lucie, who is now married with five children, tried to take her alleged abuser to civil court, but a Swiss public prosecutor ruled that the statute of limitations had expired. A lawyer for the priest declined to comment to CNN on the allegations made by Lucie

Lucie, who eventually moved to Belgium and still attends church regularly in the small village where she lives, says that before attempting legal action, she had tried unsuccessfully to raise the issue with the St. John community.

"After I don't know, maybe two years. I was conscious that the community was not doing anything. I was talking about (it) with other victims, realizing that they know, that it's been 15 years that they know, that there's other victims. So they don't want to do anything," she said.

Moreau, now 41 and married with three daughters, tried to take her alleged abuser to court in France, but the statute of limitations meant the case was dropped by the Tours prosecutor.



#### **ARTICLE WEB**

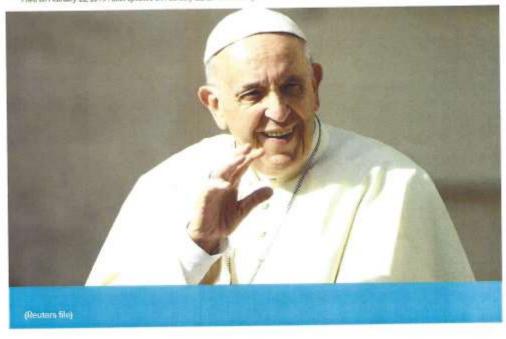
« Pope has given women power to speak out against abuse » KHALEEJ TIMES (publié le 20/02/2019) - Dubaï



#### **OPINION AND EDITORIAL**

# Pope has given women power to speak out against abuse

Meliana Seli (Top Post) Filed on February 22, 2019 Last updated on February 22, 2019 at 69,40 pm





That word, "abuse," eluded them because of the double bind in which they found themselves, as sex abuse victims first of all, but also as devout believers in a religion that doesn't speak easily of sexual matters and that certainly doesn't question the clerical hierarchy.

It was the pope himself who broke the story. To the surprise of many, including apparently the Vatican itself, Pope Francis used a trip on the papal plane with journalists in February to lift the lid on the abuse of nuns within the Catholic church, going so far as to mention the "sexual slavery" to which the nuns of a French Catholic order had been reduced.

That order - the contemplative sisters of St. John - still exists, despite the action taken against it by Pope Francis' predecessor, Pope Benedict. It was created in the 1980s by father Marie-Dominique Philippe who preached for the physical expression of affection. Long after his death, he was found by the order to have been guilty of sexual abuse. But it took the pope's words for the order to recognize in a statement that there had been other priests within the order who had also been guilty of sexual abuse. In all, the order told CNN that five of its priests had been found guilty of sexual abuse in the courts, with three more under investigation and two priests found guilty by church courts.

But perhaps more importantly, the pope's remarks appear to have opened the floodgates of the women's words themselves. In many cases, the women have spent years trying to find the words to speak their pain. That word, "abuse," eluded them because of the double bind in which they found themselves, as sex abuse victims first of all, but also as devout believers in a religion that doesn't speak easily of sexual matters and that certainly doesn't question the clerical hierarchy.

Which is why, for so many victims, the pope's remarks will have been extremely important. To Lucie, not her real name, they were "like a bomb," demolishing the wall of silence that has surrounded her for the last 30 years. She says it took her 15 years and the use of the word "abuse" by another priest, in whom she had confided, for her to be able to put into words what had been done to her as an 18 year old. Still she was unable to get justice, either from the church which she says refused to listen, or from the criminal courts in which the statute limitations had run out. Now she says the pope has finally given her the power to speak out. She may not get justice, but she can at least now be heard, and others can be warned. All of the victims we spoke to insisted on speaking openly on camera. They all felt that the pope had given them that power and all three were keen to use it. But beyond the bravery of the women themselves, this was a story that was extremely difficult to tell. Navigating the legal minefield of allegations never tested in court, and taking on the silence of the church so far, took weeks of work for CNN's team of journalists, Saskya Vandoorne, Mark Esplin and Barbara Wojazer.

Now the hope is that other victims may find the courage to speak out too. Until they do, it is very difficult to try and estimate the scale of this abuse. So far the church has focused on the problem of paedophilia within its ranks, not on the abuse of grown women. One former nun, Laurence Poujade, who runs a victim's association says she hopes more women will now come forward. At least those who still can. She pointed out that there are many we will never hear from because they went straight to psychiatric hospitals or committed suicide. She told us the story of one woman who had cut out her own tongue.

For those who have survived, the pope has at least put a name on what had until now been utterly unspeakable.

- Melissa Bell is CNN's Paris correspondent



## **ALMANACH**



## Lettre apostolique en forme de « motu proprio » du souverain pontife François VOS ESTIS LUX MUNDI

« Vous êtes la lumière du monde. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée » (Mt 5, 14). Notre Seigneur Jésus Christ appelle chaque fidèle à être un exemple lumineux de vertu, d'intégrité et de sainteté. Nous sommes tous, en effet, appelés à donner un témoignage concret de la foi au Christ dans notre vie et, en particulier, dans notre relation avec le prochain.

Les crimes d'abus sexuel offensent Notre Seigneur, causent des dommages physiques, psychologiques et spirituels aux victimes et portent atteinte à la communauté des fidèles. Pour que ces phénomènes, sous toutes leurs formes, ne se reproduisent plus, il faut une conversion continue et profonde des cœurs, attestée par des actions concrètes et efficaces qui impliquent chacun dans l'Eglise, si bien que la sainteté personnelle et l'engagement moral puissent contribuer à promouvoir la pleine crédibilité de l'annonce évangélique et l'efficacité de la mission de l'Eglise. Cela ne devient possible qu'avec la grâce de l'Esprit Saint répandu dans les cœurs, car nous devons toujours nous rappeler des paroles de Jésus : « En dehors de moi vous ne pouvez rien faire » (Jn 15, 5). Même si beaucoup a déjà été fait, nous devons continuer à apprendre des amères leçons du passé, pour regarder avec espérance vers l'avenir.

Cette responsabilité retombe, avant tout, sur les successeurs des Apôtres, préposés par Dieu à la conduite pastorale de son Peuple, et exige leur engagement à suivre de près les traces du Divin Maître. En raison de leur ministère, en effet, ils dirigent « les Églises particulières qui leur sont confiées, comme vicaires et légats du Christ, par leurs conseils, leurs encouragements, leurs exemples, mais aussi par leur autorité et par l'exercice du pouvoir sacré, dont l'usage cependant ne leur appartient qu'en vue de l'édification en vérité et en sainteté de leur troupeau, se souvenant que celui qui est le plus grand doit se faire le plus petit, et celui qui commande, le serviteur » (Conc. Œcum. Vat. II, Const. Lumen gentium n. 27). Tout ce qui, de manière plus impérieuse, regarde les successeurs des Apôtres concerne aussi tous ceux qui de diverses manières assument des ministères dans l'Eglise, professent les conseils évangéliques ou sont appelés à servir le Peuple chrétien. Par conséquent, il est bien que soient adoptées au niveau universel des procédures visant à prévenir et à contrer ces crimes qui trahissent la confiance des fidèles.

Je désire que cet engagement soit mis en œuvre de façon pleinement ecclésiale, et soit donc une expression de la communion qui nous tient unis, dans une écoute réciproque et ouverte aux contributions de ceux qui ont à cœur ce processus de conversion.

Par conséquent, je dispose :



#### TITRE I

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### Art. 1 – Domaine d'application

- §1. Les présentes normes s'appliquent en cas de signalements relatifs à des clercs ou à des membres d'Instituts de vie consacrée ou de Sociétés de vie apostolique, et concernant :
- a) les délits contre le sixième commandement du Décalogue consistant à :
  - i. contraindre quelqu'un, avec violence ou menace ou par abus d'autorité, à accomplir ou subir des actes sexuels ;
  - ii. accomplir des actes sexuels avec un mineur ou avec une personne vulnérable ;
  - iii. produire, exhiber, détenir ou distribuer, même par voie informatique, du matériel pédopornographique, ainsi que recruter ou inciter un mineur ou une personne vulnérable à participer à des exhibitions pornographiques;
- b) les comportements dont se rendent auteurs les sujets dont il est question à l'article 6 consistant en des actions ou omissions directes visant à interférer ou éluder des enquêtes civiles ou des enquêtes canoniques, administratives ou pénales ouvertes à l'encontre d'un clerc ou d'un religieux pour des délits mentionnés à la lettre a) du présent paragraphe.
- §2. Dans les présentes normes, on entend par :
- a) « mineur » : toute personne âgée de moins de dix-huit ans ou équiparée comme telle par la loi ;
- b) « personne vulnérable » : toute personne se trouvant dans un état d'infirmité, de déficience physique ou psychique, ou de privation de liberté personnelle qui, de fait, limite, même occasionnellement, sa capacité de compréhension ou de volonté, ou en tout cas de résistance à l'offense ;
- c) « matériel pédopornographique » : toute représentation, indépendamment du moyen utilisé, d'un mineur impliqué dans une activité sexuelle explicite, réelle ou simulée, et toute représentation d'organes sexuels de mineurs à des fins principalement sexuelles.

#### Art. 2 – Réception des signalements et protection des données

- § 1. Tenant compte des indications éventuellement adoptées par les Conférences épiscopales, par les Synodes des Evêques des Eglises Patriarcales et des Eglises Archiépiscopales Majeures ou par les Conseils des Hiérarques des Eglises Métropolitaines sui iuris respectifs, les Diocèses ou les Eparchies doivent mettre en place, individuellement ou ensemble, dans le délai d'un an à partir de l'entrée en vigueur des présentes normes, un ou plusieurs dispositifs stables et facilement accessibles au public pour permettre de présenter des signalements, notamment à travers l'institution d'un bureau ecclésiastique approprié. Les Diocèses et les Eparchies informeront le Représentant pontifical de l'instauration desdits dispositifs.
- §2. Les informations visées au présent article sont protégées et traitées de façon à en garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité au sens des canons 471, 2° CIC et 244 §2, 2° CCEO.
- §3. Restant sauves les dispositions de l'article 3 §3, l'Ordinaire qui a reçu le signalement le transmet sans délai à l'Ordinaire du lieu où les faits se seraient produits, ainsi qu'à l'Ordinaire propre de la personne signalée, lesquels procèdent conformément aux normes du droit, selon ce qui est prévu pour le cas spécifique.
- §4. Aux fins du présent titre, les Eparchies sont équiparées aux Diocèses, et le Hiérarque est équiparé à l'Ordinaire.



#### Art. 3 – Signalement

- § 1. Etant saufs les cas prévus aux canons 1548 § 2 CIC et 1229 § 2 CCEO, chaque fois qu'un clerc ou qu'un membre d'un Institut de vie consacrée ou d'une Société de vie apostolique a connaissance d'une information sur des faits visés à l'article 1, ou des raisons fondées de penser qu'a été commis l'un de ces faits, il a l'obligation de le signaler sans délai à l'Ordinaire du lieu où se seraient produits les faits, ou à un autre Ordinaire parmi ceux dont il est question aux canons 134 CIC et 984 CCEO, étant sauves les dispositions du §3 du présent article.
- §2. Toute personne peut présenter un signalement relatif aux comportements dont il est question à l'article 1, en se prévalant des modalités établies à l'article précédent, ou de n'importe quelle autre manière appropriée.
- §3. Quand le signalement concerne l'une des personnes visées à l'article 6, il est adressé à l'Autorité déterminée aux termes des articles 8 et 9. Le signalement peut toujours être adressé au Saint-Siège, directement ou par l'intermédiaire du Représentant pontifical.
- §4. Le signalement doit contenir des éléments les plus circonstanciés possible, comme des indications de temps et de lieu des faits, la désignation de personnes impliquées ou informées, ainsi que toute autre élément de circonstance pouvant être utile pour assurer une évaluation précise des faits.
- §5. Les informations peuvent aussi être acquises ex officio.

#### Art. 4 – Protection de qui présente le signalement

- §1. Le fait d'effectuer un signalement selon l'article 3 ne constitue pas une violation de l'obligation de confidentialité
- §2. Restant sauves les dispositions du canon 1390 CIC et des canons 1452 et 1454 CCEO, tous préjudices, rétorsions ou discriminations pour le fait d'avoir présenté un signalement sont interdits et peuvent être assimilés aux comportements dont il est question à l'article 1 §1, lettre b).
- §3. Aucune personne qui effectue un signalement ne peut se voir imposer une contrainte au silence sur le contenu de celui-ci.

#### Art. 5 – Soin des personnes

- §1. Les Autorités ecclésiastiques s'engagent en faveur de ceux qui affirment avoir été offensés, afin qu'ils soient traités ainsi que leurs familles, avec dignité et respect. Elles leur offrent, en particulier :
- a) un accueil, une écoute et un accompagnement, également à travers des services spécifiques ;
- b) une assistance spirituelle;
- c) une assistance médicale, thérapeutique et psychologique, selon le cas spécifique.
- §2. L'image et la sphère privée des personnes concernées, ainsi que la confidentialité des données personnelles, doivent être protégées.



#### TITRE II

#### DISPOSITIONS CONCERNANT LES EVÊQUES,ET ÉQUIPARÉS

#### Art. 6- Domaine subjectif d'application

Les normes procédurales du présent titre s'appliquent aux cas de comportements visés à l'article 1, dont se rendent auteurs :

- a) des Cardinaux, Patriarches, Evêques et Légats du Pontife romain;
- b) des clercs qui sont ou ont été préposés à la conduite pastorale d'une Eglise particulière ou d'une entité assimilée, latine ou orientale, y compris d'Ordinariats personnels, pour les faits commis durante munere ;
- c) des clercs qui sont ou ont été préposés à la conduite pastorale d'une Prélature personnelle, pour les faits commis durante munere ;
- d) des personnes qui sont ou ont été Modérateurs suprêmes d'Instituts de vie consacrée ou de Sociétés de vie apostolique de droit pontifical, ainsi que de Monastères sui iuris, pour les faits commis durante munere.

#### Art. 7 – Dicastère compétent

§1. Aux fins du présent titre, on entend par « Dicastère compétent » la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, pour ce qui concerne les délits qui lui sont réservés par les normes en vigueur, et, dans tous les autres cas et selon leur compétence respective en vertu des règles propres à la Curie Romaine :

- La Congrégation pour les Eglises Orientales ;
- La Congrégation pour les Evêques ;
- La Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples ;
- La Congrégation pour le Clergé;
- La Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique.
- §2. Afin d'assurer la meilleure coordination, le Dicastère compétent informe la Secrétairerie d'Etat et les autres Dicastères directement intéressés du signalement et de l'issue de l'enquête.
- §3. Les communications entre le Métropolite et le Saint-Siège, dont il est question au présent titre, s'effectuent par l'intermédiaire du Représentant pontifical.

#### Art. 8 - Procédure applicable en cas de signalement portant sur un Evêque de l'Eglise latine

- §1. L'Autorité qui reçoit un signalement le transmet soit au Saint-Siège soit au Métropolite de la Province ecclésiastique dans laquelle la personne signalée a son domicile.
- §2. Si le signalement porte sur le Métropolite ou lorsque le Siège Métropolitain est vacant, le signalement est transmis au Saint-Siège, ainsi qu'à l'Evêque suffragant le plus ancien en termes de promotion, auquel s'appliquent alors les dispositions ci-après relatives au Métropolite.
- §3. Dans le cas où le signalement porte sur un Légat pontifical, il est transmis directement à la Secrétairerie d'Etat.



#### Art. 9 – Procédure applicable à l'égard des Evêques des Eglises Orientales

- §1. Dans le cas où le signalement porte sur un Evêque d'une Eglise Patriarcale, Archiépiscopale Majeure ou Métropolitaine sui iuris, il est transmis au Patriarche, Archevêque Majeur ou Métropolite de l'Eglise sui iuris respectif.
- §2. Dans le cas où le signalement porte sur un Métropolite d'une Eglise Patriarcale ou Archiépiscopale Majeure, qui exerce son office sur le territoire de ces Eglises, il est transmis au Patriarche ou Archevêque Majeur respectif.
- §3. Dans les cas qui précèdent, l'Autorité qui a reçu le signalement le transmet aussi au Saint-Siège.
- §4. Dans le cas où la personne signalée est un Evêque ou un Métropolite hors du territoire de l'Eglise Patriarcale, Archiépiscopale Majeure ou Métropolitaine sui iuris, le signalement est adressé au Saint-Siège.
- §5. Dans le cas où le signalement concerne un Patriarche, un Archevêque Majeur, un Métropolite d'une Eglise sui iuris ou un Evêque des autres Eglises Orientales sui iuris, il est transmis au Saint-Siège.
- §6. Les dispositions ci-après relatives au Métropolite s'appliquent à l'Autorité ecclésiastique à qui est transmis le signalement en vertu du présent article.

#### Art. 10 – Devoirs initiaux du Métropolite

- §1. A moins que le signalement ne soit manifestement infondé, le Métropolite demande sans délai au Dicastère compétent la charge d'ouvrir une enquête. Si le Métropolite juge le signalement manifestement infondé, il en informe le Représentant pontifical.
- §2. Le Dicastère procède sans délai, et quoiqu'il en soit, dans les trente jours de la réception du premier signalement de la part du Représentant pontifical ou de la demande de prise en charge de la part du Métropolite, en fournissant les instructions nécessaires sur la manière de procéder dans le cas concret.

#### Art. 11 – Transmission de la charge de l'enquête à une personne autre que le Métropolite

- §.1 Dans le cas où le Dicastère compétent juge opportun de confier l'enquête à une personne autre que le Métropolite, celui-ci doit en être informé. Le Métropolite remet toutes les informations et les documents importants à la personne chargée par le Dicastère.
- §2. Dans le cas visé au paragraphe précédent, les dispositions ci-après relatives au Métropolite s'appliquent à la personne chargée de conduire l'enquête.

#### Art. 12 – Déroulement de l'enquête

- §1. Le Métropolite, une fois reçue la charge d'enquêter de la part du Dicastère compétent, et dans le respect des instructions reçues, personnellement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes idoines :
- a) recueille les informations pertinentes concernant les faits ;
- b) accède aux informations et aux documents nécessaires aux fins de l'enquête détenus dans les archives des bureaux ecclésiastiques ;
- c) obtient la collaboration des autres Ordinaires ou Hiérarques, lorsque cela est nécessaire ;
- d) demande des informations aux personnes et aux institutions, également civiles, qui sont en mesure de fournir des éléments utiles pour l'enquête.
- §2. S'il s'avère nécessaire d'entendre un mineur ou une personne vulnérable, le Métropolite adopte les modalités adéquates, qui tiennent compte de leur état.



- §3. S'il existe des motifs raisonnables de considérer que des informations ou des documents concernant l'enquête pourraient être soustraits ou détruits, le Métropolite prend les mesures nécessaires pour leur conservation.
- §4. Même quand il fait appel à d'autres personnes, le Métropolite reste, quoiqu'il en soit, responsable de la direction et du déroulement de l'enquête, ainsi que de la stricte exécution des instructions dont il est question à l'article 10 §2.
- §5. Le Métropolite est assisté d'un notaire choisi librement selon les règles des canons 483 §2 CIC et 253 §2 CCEO.
- §6. Le Métropolite est tenu d'agir avec impartialité et sans conflits d'intérêts. Au cas où il estime se trouver en conflit d'intérêt ou ne pas être en mesure de maintenir la nécessaire impartialité pour garantir l'intégrité de l'enquête, il a l'obligation de s'abstenir et de signaler la circonstance au Dicastère compétent.
- §7. La présomption d'innocence est reconnue à la personne qui fait l'objet de l'enquête.
- §8. Au cas où le Dicastère compétent le requiert, le Métropolite informe la personne de l'enquête à sa charge, l'entend sur les faits et l'invite à présenter un mémoire de défense. Dans ce cas, la personne qui fait l'objet de l'enquête peut avoir recours à un avocat.
- §9. Tous les trente jours, le Métropolite transmet au Dicastère compétent une note informative sur l'état de l'enquête.

#### Art. 13 – Implication de personnes qualifiées

- §1. En conformité avec les éventuelles directives de la Conférence Episcopale, du Synode des Evêques ou du Conseil des Hiérarques sur la façon de collaborer dans les enquêtes, le Métropolite, les Evêques de la Province respective, individuellement ou ensemble, peuvent établir des listes de personnes qualifiées parmi lesquelles le Métropolite peut choisir les plus idoines pour l'assister dans l'enquête, selon les nécessités du cas et en tenant compte, en particulier, de la coopération qui peut être offerte par les laïcs aux termes des canons 228 CIC et 408 CCEO.
- §2. Le Métropolite est, quoiqu'il en soit, libre de choisir d'autres personnes également qualifiées.
- §3. Toute personne qui assiste le Métropolite dans l'enquête est tenue d'agir avec impartialité et sans conflits d'intérêts. Au cas où elle estime se trouver en conflit d'intérêts ou ne pas être en mesure de maintenir la nécessaire impartialité pour garantir l'intégrité de l'enquête, elle est obligée de s'abstenir et de signaler la circonstance au Métropolite.
- §4. Les personnes qui assistent le Métropolite prêtent serment d'accomplir leur charge convenablement et loyalement.

#### Art. 14 – Durée de l'enquête

- §. Les enquêtes doivent être conclues dans un délai de quatre-vingt-dix jours ou dans celui indiqué dans les instructions visées à l'article 10 §2.
- §2. En présence de motifs justifiés, le Métropolite peut demander une prorogation du délai au Dicastère compétent.

#### Art. 15 – Mesures conservatoires

Dans le cas où les faits ou les circonstances le requièrent, le Métropolite propose au Dicastère compétent de prendre des dispositions ou des mesures conservatoires appropriées à l'encontre de la personne qui fait l'objet de l'enquête.



#### Art. 16 - Institution d'un fonds

- §1. Les Provinces ecclésiastiques, les Conférences épiscopales, les Synodes des Evêques et les Conseils des Hiérarques peuvent établir un fonds destiné à soutenir les coûts des enquêtes, institué aux termes des canons 116 et 1303 §1, 1° CIC et 1047 CCEO, et administré selon les normes du droit canonique.
- §2. Sur demande du Métropolite en charge, les fonds nécessaires aux fins de l'enquête sont mis à sa disposition par l'administrateur du fonds, étant sauf le devoir de présenter à ce dernier un compte rendu au terme de l'enquête.

#### Art. 17 – Transmission des actes et du votum

- §1. Une fois l'enquête achevée, le Métropolite transmet les actes au Dicastère compétent avec son votum sur les résultats de l'enquête et répondant aux éventuelles questions posées dans les instructions dont il est question à l'article 10 §2.
- §2. Sauf instructions ultérieures du Dicastère compétent, les facultés du Métropolite cessent une fois l'enquête achevée.
- §3. Dans le respect des instructions du Dicastère compétent, le Métropolite, sur demande, informe la personne qui affirme avoir été offensée, ou ses représentants légaux, du résultat de l'enquête.

#### Art. 18 – Mesures ultérieures

Le Dicastère compétent, à moins qu'il ne décide l'ouverture d'une enquête supplémentaire, procède conformément aux normes du droit, selon ce qui est prévu pour le cas spécifique.

#### Art. 19 – Respect des lois de l'Etat

Les présentes normes s'appliquent sans préjudice des droits et obligations établis en chaque lieu par les lois étatiques, en particulier pour ce qui concerne les éventuelles obligations de signalement aux autorités civiles compétentes.

Les présentes normes sont approuvées ad experimentum pour trois ans.

J'établis que la présente Lettre Apostolique en forme de Motu Proprio sera promulguée par sa publication dans l'Osservatore Romano, entrera en vigueur le 1er juin 2019, et sera ensuite publiée dans les Acta Apostolicae sedis.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 7 mai 2019, en la septième année du Pontificat.

**FRANÇOIS** 



## Lettre apostolique en forme de « motu proprio » du souverain pontife François par laquelle sont modifiées certaines normes du code de droit canonique COMMUNIS VITA

La vie en communauté est un élément essentiel de la vie religieuse et « les religieux habiteront leur propre maison religieuse en gardant la vie commune et ils ne la quitteront qu'avec la permission de leur Supérieur » (c. 665 § 1 CIC). L'expérience des dernières années a cependant montré qu'il y a des situations liées à des absences illégitimes de la maison religieuse pendant lesquelles les religieux se soustraient à l'autorité du Supérieur légitime et parfois ne peuvent pas être localisés.

Le Code de Droit Canonique impose au Supérieur de rechercher le religieux illégitimement absent pour l'aider à revenir et à persévérer dans sa vocation (cf. c. 665 § 2 CIC). Souvent, cependant, il arrive que le Supérieur ne soit pas en mesure de localiser le religieux absent. Selon la norme du Code de Droit Canonique, une fois passés au moins 6 mois d'absence illégitime (cf. c. 696 CIC), il est possible d'initier le processus de renvoi de l'institut, selon la procédure établie (cf. c. 697 CIC). Cependant, lorsqu'on ignore le lieu où réside le religieux, il devient difficile de donner une certitude juridique à la situation de fait.

Par conséquent, restant sauf ce qui est établi par le droit sur le renvoi après 6 mois d'absence illégitime, afin d'aider les instituts à observer la discipline nécessaire et pouvoir procéder au renvoi du religieux illégitimement absent, principalement dans les cas où l'on ignore où il se trouve, j'ai décidé d'ajouter au c. 694 § 1CIC, parmi les motifs de renvoi ipso facto de l'institut, l'absence illégitime prolongée de la maison religieuse pendant au moins douze mois consécutifs, avec la même procédure que celle décrite au c. 694 § 2 CIC. La déclaration du fait, par le Supérieur majeur, doit être confirmée par le Saint Siège pour produire ses effets juridiques ; pour les instituts de droit diocésain, la confirmation revient à l'Evêque du siège principal.

L'introduction de ce nouveau numéro au § 1 du c. 694 implique également une modification du c. 729 relatif aux instituts séculiers pour lesquels on ne prévoit pas l'application du renvoi facultatif pour absence illégitime.

Ceci étant bien considéré, je dispose à présent ce qui suit :

#### Art. 1 Le c. 694 CIC est intégralement remplacé par le texte suivant :

- § 1 Il faut considérer comme renvoyé de son institut, par le fait même, le religieux qui :
- 1° a notoirement abandonné la foi catholique
- 2° a contracté mariage ou l'a attenté, même seulement civilement
- 3° s'est illégitimement absenté de la maison religieuse, selon le c. 665 § 2, pendant 12 mois consécutifs, et dans l'impossibilité de savoir où il se trouve.
- § 2 En ces cas, le Supérieur majeur avec son conseil prononcera sans retard la déclaration du fait, après en avoir réuni les preuves, afin que le renvoi soit juridiquement établi.
- § 3 Dans le cas prévu au § 1 3°, cette déclaration, pour être juridiquement établie, doit être confirmée par le Saint-Siège ; pour les instituts de droit diocésain, la confirmation revient à l'Evêque du siège principal



#### Art. 2 Le c. 729 CIC est intégralement remplacé par le texte suivant :

Un membre est renvoyé de l'institut selon les canons 694 § 1 1°et 2°, et 695. Les constitutions détermineront aussi d'autres causes de renvoi pourvu qu'elles soient proportionnellement graves, externes, imputables et juridiquement prouvées, et que soit observée la procédure établie aux canons 697 – 700. Au membre renvoyé s'appliqueront les dispositions du c. 701.

J'ordonne que ce qui est décidé dans cette Lettre Apostolique en forme de Motu Proprio, soit appliqué de manière ferme et stable, nonobstant toute chose contraire même digne de mention spéciale, et que cela soit promulgué par publication dans l'Osservatore Romano, entrant en vigueur le 10 avril 2019, et aussi publié dans le bulletin officiel des Acta Apostolicae Sedis.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 19 mars de l'année 2019, Solennité de Saint Joseph, la septième du pontificat.

**FRANCOIS** 



## **CONCLUSION**



#### CONCLUSION

2019 a vraiment été l'année 0...

L'association Sentinelle a apprécié que le Pape François mette publiquement l'accent sur les traumatismes des religieuses abusées dans son allocution, en avion au retour d'Abou Dabi, du 05 février 2019. Le lendemain, Laurence Poujade a commenté les propos du Pape pour l'AFP. Ainsi, ce dossier de presse avec ces articles de la presse française et étrangère fait écho.

Le documentaire du 05 mars 2019 « Les religieuses abusées dans l'Eglise catholique », documentaire co-produit par Eric Quentin et Marie-Pierre Raimbault, a été vu par 1,5 million de personnes en France et 1 million en Allemagne. On peut souligner qu'en 2019, la question des abus sur majeurs a été, enfin, posée publiquement à la suite de celle des abus sur mineurs.

En 2019, nous avons poursuivi nos efforts de communication et notamment la préparation du site internet. **Nous saluons la constitution de la Commission Sauvé** (CIASE, Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Eglise) constituée en février 2019 et qui s'est réunie pour la première fois en avril 2019. Nous sommes en attente des conclusions qui seront publiées fin 2021. Nous soutenons cet effort de mise en lumière des abus sur mineurs et sur majeurs.

Nous espérons que ce dossier de presse vous permettra de mieux vous reporter aux nombreux événements qui se sont déroulés durant cette année charnière de 2019.

L'équipe de Sentinelle

#### **CONTACT ASSOCIATION**

Association Sentinelle
Laurence Poujade
06 369 06 158
contact@sentinelle-asso.org
www.sentinelle-asoo.org

#### **CONTACT PRESSE**

L'Atelier du Commerce
Aurélia Desvallées
06 83 57 65 19
aurelia@latelierducommerce.fr
www.latelierducommerce.fr